

Messieurs les Présidents, Mesdames Messieurs,

A l'évidence, les deux anniversaires aux chiffres ronds que nous avons la chance de célébrer ne sont pas insignifiants. Voilà 35 ans, les plus anciens d'entre nous ne pouvaient pas s'imaginer à quel point le bébé régional allait trouver à se développer, conçu pourtant dans tant de convulsions, né pourtant après tant de contractions. Et aujourd'hui, les plus jeunes d'entre nous ne peuvent pas s'imaginer à quel point la Belgique unitaire craquait alors de toutes parts, dans toutes ses jointures obsolètes et épuisées.

Oui ces deux anniversaires sont porteurs d'énergie, d'inventivité, bien plus : d'émancipation. Pour autant, les réformes à l'honneur n'ont pas forcément rencontré tous les espoirs officiels qui ont été invariablement mis en avant, avec une bonne foi variable, à chacune des six phases qui ont profondément chamboulé la maison-Belgique. Pour ce qui nous concerne, qui oserait jurer qu'au fil de plusieurs décennies, la Région wallonne, la Wallonie si l'on préfère, s'est sûrement forgée un destin évident, irrépressible, fondateur, singulièrement dans ses territoires littéralement ravagés par leur désindustrialisation ? Et qui oserait jurer que l'élection des parlementaires régionaux, directement, à cette seule fin, aussi logique et bienvenue fût-elle, a enfin apporté au paysage belge la fluidité, a enfin offert aux institutions wallonnes une incontestable et nécessaire autorité ?

A dire vrai, il y a de quoi douter ; mais avec sagesse. Puis il y a de quoi espérer ; mais avec modération.

* * *

D'abord donc les doutes, sinon les désillusions.

Il me paraît difficile de ne pas évoquer ce que je considère comme un certain désenchantement. S'agissant du parlementarisme qui nous occupe ce soir, dans ces vieux murs autrefois hospitaliers qui abritent l'une de ses plus jeunes pousses, j'évoquerai en deux traits un premier désenchantement général, ensuite un second, proprement wallon.

Car il est un désenchantement général. Vous le savez, voilà bien plus de 35 ans que l'on évoque les problèmes du parlementarisme et sinon sa crise – un mot que je n'aime pas – au moins ses faiblesses qualitatives. Pourquoi cela ?

1. Des difficultés de rigidité lui sont propres. Elles tiennent à son rythme, son efficience, la rare inégalité dans la répartition des disponibilités et du travail entre ses membres, les rites et marottes de corps institutionnel rivé sur ses grandeurs et servitudes.

2. D'autres difficultés lui sont davantage externes, redevables d'une place dans l'enchevêtrement de la décision publique qui n'a cessé de s'amenuiser. Sans aucun dessein de vexation, je ne vous apprendrai rien en résumant que les exécutifs et partis ont progressivement dépossédé les parlements ; que ceux-là à leur tour ont été progressivement dépouillés par des oligarchies politiques ; que celles-ci à leur tour sont progressivement déresponsabilisées par ce qu'il est convenu d'appeler – dans un mélange de dérision, de résignation et d'indignation – les nouveaux maîtres du monde...

3. Enfin, dès lors que les élus, eux, tiennent leur mandat directement des citoyens, ils sont forcément frappés au premier chef par l'ignorance et la distance, par les incompréhensions réciproques et la méfiance partagée qui peuvent sévir entre les uns et les autres ; tantôt inévitablement (reconnaissons-le), tantôt très injustement.

* * *

Ce n'est pas tout. Au risque de refroidir l'ambiance douceâtre coutumière des réceptions officielles, j'ajouterai qu'il est par ailleurs un désenchantement propre à la Wallonie, auquel le Saint-Gilles ne peut pas être insensible.

Non que le Parlement wallon, et même de Wallonie, serait moins « méritant » qu'un autre. Bien au contraire. Ceux qui, comme élus ou observateurs, ont hanté diverses assemblées, peuvent en témoigner – j'en suis, modestement. Il est même arrivé, serait-ce parfois poussé par une actualité peu flatteuse, que l'assemblée wallonne se soit montrée, et se montre encore, davantage novatrice que d'autres, mais oui ; quoiqu'en ricanent des esprits distingués autant que condescendants qui sont opiniâtrement prompts, notamment dans les rédactions bruxelloises, à dénigrer systématiquement le Sud de notre si curieux pays...

Alors, où serait le problème spécifique ? Il réside, comment dire, dans un assemblément de compétences qui confine les Régions à une espèce de pragmatisme par trop prosaïque, et même raplapla lorsque de tenaces propensions sous-régionales l'habitent. (Je veux bien que les nids-de-poule dans tel rond-point de Jandrain-Jandrenouille soient agaçants ; mais convenons aussi que l'on risque vite d'y tourner en rond, voire en ronron).

Le problème spécifique, surtout, c'est aussi que le Parlement de Wallonie est atteint par un mal régional qui le dépasse. Je vois ce Parlement affaibli par l'image même de la Wallonie ; plutôt, par son manque d'image positive. Je vois ce Parlement affadi par un criant surplace identitaire dans la tête des Wallons, quelles qu'en soient les raisons, qui sont multiples – sociales, économiques, culturelles, politiques, institutionnelles. Je vois ce Parlement amoindri par un déficit apparemment irréductible de légitimité et de notoriété de ses

élites. (Bien sûr, personne ici ne s'intéresse aux sondages de popularité, ni ne s'en soucie... ; comment pourtant ne pas être frappés à chaque fois par le handicap qui frappe, d'office, à visibilité et qualités équivalentes, le personnel politique wallon par comparaison aux collègues flamands ou fédéraux !)

* * *

Faut-il pour autant désespérer ? Non, ouf ! Parmi d'autres raisons possibles laissez m'en citer deux.

D'abord, le fait régional existe. Quels que soient les discours, convictions et opportunités politiques du moment, tièdes ou intenses selon les cas ; quelle que soit la conscience insuffisante voire hélas nulle qu'en ont la plupart des citoyens wallons ; quelle que soit l'architecture dichotomique toujours désarticulée et toujours à débattre du grand bazar wallono-francophone... Oui, le fait régional existe. Non seulement les régions se sont imposées pratiquement ; la reconnaissance même de cette prévalence objective s'est désormais largement renforcée dans tous les milieux qui comptent. Evidemment, aucune évolution institutionnelle n'est par elle-même apte à dégager, et endosser, un grand projet collectif. Mais les outils ont été trouvés, ils sont en place. Et pour s'en emparer, c'est le Parlement régional qui prend au moins théoriquement la main, fort qu'il est d'une légitimité électorale que personne ne peut lui contester, encore moins lui retirer.

Ma seconde raison d'espérer, c'est qu'il y a des progrès, et que les marges de progression existent. Elèves pas toujours doués, mais souvent de bonne volonté, la Wallonie et son Parlement peuvent et doivent encore mieux faire.

1. Progrès et marges de progression, quand il s'agit de moderniser la démocratie représentative. Jadis, on s'est d'emblée

trop contenté de dupliquer le modèle fédéral sur les entités fédérées. Après quoi l'on a déjà opéré, pour partie à l'enseigne encore aléatoire de l'autonomie constitutive ; mais il reste à accomplir : dans les modalités de choix des candidats, dans la diversification de l'offre électorale, dans les opérations de sélection des élus, dans les capacités d'irrigation des débats, délibérations, décisions ; etc.

2. Progrès et marges de progression aussi, lorsqu'il s'agit de développer une démocratie directe à laquelle, généralement, les habitudes politiques belges sont comme ataviquement hermétiques. Sans rien sous-estimer de leurs concrétisations délicates, on suivra avec curiosité la portée de votre introduction de consultations publiques sur des propositions ; on suivra avec intérêt votre tentative d'enfin dépoussiérer le droit de pétition ; on suivra avec patience la maturation de la possibilité – tout arrive – de consultations populaires régionales...

3. Progrès et marges de progression enfin, quand il s'agit de rechercher des alternatives. Car on voit bien que la démocratie représentative même améliorée montre ses limites ; et l'on ressent vite que la démocratie directe même plus répandue n'est pas une panacée - loin s'en faut. Aussi, face à la fatigue de la démocratie dans ses formes les plus classiques, ont pris cours, et prennent corps, des réflexions plus récentes sur la démocratie participative – ou citoyenne, ou délibérative, je vous fais grâce des nuances.

Là, il y a du scepticisme. Vous me direz que tel panel citoyen G1000 a trop embrassé pour ne pas manquer son train. Vous me direz que les réflexes de type Nimby découragent les meilleures volontés de proximité. Vous me direz que telles commissions consultatives communales s'essouffent ou cultivent des frustrations dans les suites apportées à leurs travaux. Vous me direz que tels

budgets participatifs sont probants, ou pas, selon les communes qui s'y essaient. Vous me direz que tel scénario de constitution d'assemblée consultative par tirage au sort de quidams n'a pas l'air de tenir debout. Vous me direz que tel mouvement « Tout autre chose » est bien flou, quand il ne vous rebute pas dans son profil idéologique.

Je veux bien tout ça.

Reste que ces exemples convergent en ce constat : des envies citoyennes et associatives existent, de participer à la construction de projets, du local au global.

Reste que la démocratie ne se renouvellera pas sans implications collectives, sans valeurs davantage partagées, sans logique de concertation et de partenariats entre tous les acteurs. Le monde politique a raison quand il argumente qu'il n'est pas le seul à devoir s'investir dans la quête du bien commun ; mais alors, qu'il assume, en voyant plus de complémentarité que de concurrence dans les recherches et initiatives participatives encore balbutiantes. Qu'empêcherait les assemblées d'élus, dont un Parlement jeune encore comme celui de Wallonie, de s'en soucier en première ligne, d'approfondir voire d'encourager des voies nouvelles ? D'ailleurs, votre commission spéciale relative au renouveau démocratique l'a bien saisi, en consacrant au phénomène ses plus récentes auditions ; je pense que c'est un bon signe.

* * *

Voyez-vous, d'une part le redéveloppement régional wallon, d'autre part la réhabilitation du politique et en particulier celle du parlementarisme sont des objectifs impérieux bien distincts ; je les

ressens pourtant très liés l'un à l'autre. On ne parle plus seulement ici de modalités de bonne gouvernance, aussi essentielles et ô combien toujours perfectibles soient-elles ; on parle, à un niveau plus élevé, des finalités mêmes de la bonne gouvernance : la bonne gouvernance d'un Etat ou quasi-Etat stratège et visionnaire, mobilisé sur son redressement, sur sa cohésion sociale et territoriale.

Prenons donc de la hauteur. L'albatros de Baudelaire, ses ailes de géant l'empêchent de marcher. Le coq wallon, ce serait bien tout l'inverse. Il marche, oui. Enfin, en tout cas, il essaie, sa dextre levée avec hardiesse sous la plume de Paulus le prouve. Mais pour ce qui est de voler, en gallinacé convenu qu'il est, ce n'est pas terrible, terrible ! S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs qui sont parmi vous les actuels députés de Wallonie, envolez-vous davantage, et faites-nous plus souvent voler ; merci.